

REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE**

**DEPARTEMENT TRANSMISSIONS
ET MOYENS TECHNIQUES**

Mise en demeure N°01

Conformément aux dispositions de l'article 149 du Décret Présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 modifié et complété portant réglementation des marchés publics et conformément à l'article N°15 du marché N°E30/2020 du 16/06/2020 dont les délais sont échus.

la SARL CBS/Algérie sise au 04 route des dunes, Chéraga wilaya d'Alger est mise en demeure pour un délai de trente (30) jours, à l'effet de procéder à honorer ses obligations contractuelles.

Passé ce délai, le décompte commencera à compter de la parution de la mise en demeure N°01 dans l'un des quotidiens nationaux et dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) et au site web du MDN « WWW.MDN.DZ », des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de la société conformément à la réglementation en vigueur.